

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 février 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Francis SCHWEITZER qui donne pouvoir à Monsieur Cédric LINDECKER et Monsieur Jean-Paul DUREY qui donne pouvoir à Monsieur Sébastien BONNET. Madame Chantal PIREDDU est secrétaire de séance  
Début de séance : 20h30  
-Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015 : unanimité

*Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :  
Devis pour la porte de la salle de convivialité (pour : 10 abstention : 1)*

### **Ordre du jour :**

Devis visiophone

Devis pour la porte de la salle de convivialité

Budget Commune : ouverture de crédits

Accessibilité : convention

Cartes Avantages Jeunes 2015-2016

Questions diverses

### **1/ Devis visiophone**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la nécessité d'installer un visiophone pour répondre en partie au problème d'accessibilité du secrétariat de mairie. Il présente le devis de la société Electronovo d'un montant de 978.25 € HT, soit 1173.90 € TTC. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis.

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

### **2/ Devis pour la porte de la salle de convivialité**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de poser un habillage après l'installation de la nouvelle porte d'issue de secours de la salle de convivialité. Il présente le devis de la société CBois Agencement d'un montant de 824.40 € HT, soit 989.28 € TTC. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis et demande à Monsieur le Maire de solliciter une aide supplémentaire en rapport avec la demande de subvention « Fonds d'aide isolation et énergies renouvelables » faite à la CAGB.

pour : 10

contre : 0

abstention : 1

### **3/ Budget Commune : ouverture de crédits**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, d'ouvrir de nouveau crédits avant le vote du BP Commune 2015, crédits compris dans le quart des dépenses 2014 au chapitre 21 comme suit :

Compte 21568

125 €

Compte 2188

4000 €

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

### **4/ Accessibilité : convention**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les termes de la convention de groupement de commande relative à l'élaboration d'un Ad'Ap, s'engage à inscrire les crédits nécessaires et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

